

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 13 septembre 2019**

**Date de la convocation** : 06 septembre 2019

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h 00

**Heure de la clôture** : 21h20

**Présents** : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, André DERISOUD, Julien MOREL, JACQUEMOUD Christian, Stéphane ANTOINE-MILHOMME, Fabien COUTURIER

**Absents** : Stéphane BURDIN, Stéphanie MATTANA, Mickael GOUTAZ.

**Absente excusée** : Marie-France CHARPENTIER

**Procuration**: Marie-France CHARPENTIER a donné procuration à Jean-Pierre PASUTTO.

**Secrétaire de séance** : Julien MOREL

Monsieur Le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet de périmètre de fusion du SIE Semine et du SIE Bellefontaine et approbation des statuts du Syndicat mixte Eau Bellefontaine et Semine (SMEBS)

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**1. Approbation du compte-rendu du vendredi 19 juillet 2019:**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

**2. Renouvellement du réseau AEP – Hameau de mons**

Par délibération N° DEL 2018 08 045 en date du 21 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune pour les travaux sur les réseaux à réaliser sur le chemin du Moulin.

La commune entreprend de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, et, parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la dissimulation des réseaux secs.

Conformément à la convention de groupement, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 20 juin 2019, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose de retenir, pour le lot "TERRASSEMENT – FOUILLE EN TRANCHEE – RESEAUX HUMIDES ET SECS", l'offre jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse:

- L'entreprise DUCLOS TP74 pour un montant de 168 841,00 €HT.

La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune correspond à un montant de 81 283 € HT et la part restant à la charge du SYANE est de 87 558€ HT.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, qui souhaite retenir l'entreprise DUCLOS TP pour un montant total de 168 841€, la part des prestations à la charge de la commune sera de 81 283€ HT.

Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**3. Agrandissement et rénovation de la salle des Associations - Attribution du lot électricité**

Vu la délibération DEL 2018 06 035 du 28 septembre 2018, autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de réaménagement de la salle des associations.

Vu le choix des élus de ne pas lancer de consultation pour le lot "électricité" afin d'effectuer les travaux en interne.

Vu la décision N°01/2019 du 28 mai 2019 qui stipule que la commune n'est pas en mesure de pouvoir réaliser ces travaux en interne et qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise extérieure.

Vu la consultation (N°PA-2018-09-20-BIS) sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles du code de la commande publique, lancée le 18 juin 2019 pour une remise des offres fixée au 04 juillet 2019 à 17h00.

Vu la délibération N°DEL 2019 03 026 du 19 juillet 2019, reportant la décision d'attribution du marché suite à la non réception d'offre.

Conformément l'article R2122-2 du code de la commande publique, des devis à plusieurs entreprises ont été demandés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux devis reçus.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise DUCLOS Philippe pour les travaux d'électricité.

Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**4. Modifications statutaires N°4 - CCUR**

Le Conseil Municipal a accepté la modification N° 4 des statuts de la CCUR le 28 mai 2019. La CCUR nous informe par courrier en date du 16 juillet 2019 d'une erreur dans l'article 5-3 des statuts transmis le 10 avril 2019.

Vu les nouveaux statuts modifiés transmis par la CCUR en date du 16 juillet 2019.

Vu la transmission le 06 septembre 2019 des statuts aux conseillers municipaux par Mr le Maire.

Il convient de se prononcer à nouveau sur cette modification dans un délai de 3 mois et procéder à la notification de la présente délibération à la CCUR.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes annexés à la présente délibération.

**5. ONF – Coupe de bois**

M. le Maire explique avoir rencontré le représentant de l'ONF suite à la dernière délibération. Il informe le conseil que cette coupe est obligatoire car la commune a accepté, par délibération en 2011, l'aménagement de la forêt communale pour la période de 2008 à 2022.

Il donne lecture de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté dans le tableau ci-dessous:

Numéro de Parcelle	Type de coupe (*) voir ci-dessous signification du code	Volume total présumé réalisable en m3	Surface à parcourir en hectare	Année prévue par le plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Coupe réglée/ Coupe non réglée proposée par l'ONF (**)
C	IRR	22	0,8	2019	2020	Réglée

Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites ci-dessus.

La délivrance des bois sera sur pied, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Jean-Yves Mâchard

M. André DERISOU

M. Christian JACQUEMOUD

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle

**6. Projet de périmètre de fusion du SIE Semine et du SIE Bellefontaine et approbation des statuts du Syndicat mixte Eau Bellefontaine et Semine (SMEBS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0035 du 04 septembre 2019 portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal des eaux de la Semine et du syndicat intercommunal des eaux de Bellefontaine,

Vu la délibération en date du 28 août 2019 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Intercommunal des eaux de la Semine (SIE SEMINE), a approuvé la fusion des Syndicats

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

Intercommunaux des Eaux de Bellefontaine et de la Semine et l'approbation des statuts du futur Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine, annexés à la présente délibération,

Vu la délibération en date du 29 août 2019 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Intercommunal des eaux de Bellefontaine (SIE de BELLEFONTAINE), a approuvé la fusion des Syndicats Intercommunaux des Eaux de Bellefontaine et de la Semine et l'approbation des statuts du futur Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine, annexés à la présente délibération,

Monsieur le Maire expose qu'une fusion des deux Syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2020 renforcerait les mutualisations possibles des deux SIE, présentant ainsi de nombreux avantages tels que :

- Mutualisation du personnel technique et administratif pour harmoniser la connaissance des installations, des dossiers et permettre ainsi le maintien du service toute l'année par une gestion mutualisée des absences (congrés, formations),
- Gestion d'un budget par exercice annuel et diminution ainsi du nombre d'actes administratifs,
- Rationalisation des dépenses et des investissements, avec de fait, un impact des investissements et une gestion des emprunts amortis dans la durée.

Après cet exposé et après avoir pris connaissance des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE, conformément aux articles L. 5211-17 et suivants et L.5711-1 et suivants, le principe de projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal des eaux de la Semine et du syndicat intercommunal des eaux de Bellefontaine, tel que défini dans l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0035 du 04 septembre 2019,
- APPROUVE, conformément aux articles L. 5211-17 et suivants et L.5711-1 et suivants, les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS) joints en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à notifier la présente délibération au SIE de la Semine.

**7. Urbanisme**

<u>N° de demande</u>	<u>Projet</u>	<u>Lieu</u>	<u>Décision</u>
CU 074 291 19 X0012	Construction individuelle	Route de Chatenod	Refusé
DP 074 291 19 x0013	Fenêtres de toit	Route de Chatenod	acceptée
DP 074 291 19 x0012	Installation d'un générateur photovoltaïque dans la toiture	Route du Marteret	acceptée
PC 074 291 19 x 0001	Construction individuelle	Chemin de la Grenouille	Accordé

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

**8. Questions diverses**

- ✚ PLUI: Les services de la DDT ont été consultés pour la commune.  
Les PLUI sont consultables pendant les heures habituelles d'ouverture au public de la mairie et à la Communauté de Communes Usse et Rhône, site de Frangy.  
Jusqu'au lancement de l'enquête publique, tout citoyen ne peut que consulter le PLU intercommunal. Il ne pourra demander des évolutions que lors de l'enquête publique.  
Les dates d'ouverture et de clôture feront l'objet d'affichage à la CCUR, dans chaque commune mais également dans la presse et sur le site internet de la CCUR.
- ✚ Vitraux de l'Eglise: La réparation, suite à des jets de pierres, est terminée.
- ✚ Mr le Maire remercie tous les bénévoles pour leurs implications lors la Fête du pain.
- ✚ Errance des Chats: La commune est en attente de la validation des tarifs avec le vétérinaire.
- ✚ Réception de courriers:
  - Remerciement d'un habitant pour l'intervention de la commune suite aux nuisances sonores créées par des motos.
  - Différentes lettres ont été envoyées suite à des constructions non déclarées en mairie. Il est rappelé que toutes constructions ou modifications doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme au préalable.
  - Stationnement gênant au croisement entre la RD1508 et la RD 314; Une demande écrite a été transmis au propriétaire des véhicules. La commune envisage la création de parkings si la possibilité est donnée par le département, pour éviter le stationnement sur les trottoirs aux abords des containers.
  - L'association "La team j'adore ct' ambiance" souhaite obtenir des subventions pour un concert live en plein air organisé sur le plateau de la Semine le 12 septembre 2020. La demande sera étudiée lors de l'affectation des subventions avant le budget 2020.
  - Réponse de la préfecture concernant la demande de subvention, chemin du Moulin. Les travaux des réseaux secs seront subventionnés à 20.86% du montant HT.
- ✚ Route de Martian: Une mise en place d'un dispositif provisoire d'écluse en balisage de type chantier avec une campagne de comptages et de mesures des vitesses pratiquées a été accepté par le Département. Cette étude permettra de vérifier l'impact de l'aménagement et sa faisabilité.
- ✚ Vérification annuelle des poteaux incendie a eu lieu le 31 août 2019.
- ✚ La fibre: Le déploiement du réseau est en cours, mais aucune date précise n'est communiquée à la commune concernant l'alimentation les habitants ou les professionnels.
- ✚ Carrière des Vorziers: Une réponse favorable, au regard de la carte des aléas, sur la faisabilité d'une implantation d'une ISDI (installation de stockage de déchets inertes) sur le site de l'ancienne carrière aux Vorziers, a été reçu de la DDT. Le projet est attendu en mairie afin de déterminer les conditions techniques de réalisation du projet.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 13 septembre 2019

- ✚ Association: Nouveaux horaires cette année pour l'association "De fils en aiguilles".
- ✚ Le Père Nestor, remplaçant du Père ERIC, souhaite rencontrer les élus et venir sur les communes.

Prochain conseil: Vendredi 4 octobre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,  
Julien MOREL



Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

